



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 03 Août 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 03 août à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Croissy sur Celle sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Délégués Titulaires : Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Dominique CORDELLE (Bacouël) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL, Marie-José AUBET, Jacques COTEL, Éric FONGUEUSE, Françoise SENECHAL, Jacky DANEZ (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps) ; Gilles HERPIN (Campremy) ; Bruno GRUEL (La Chaussée du Bois D'Ecu) ; Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Yvette PARMENTIER (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Jean-Pierre SENECHAL (Maulers) ; Jean-Yves GOSSET (Le Mesnil St Firmin) ; Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Didier LBESGUE (Muidorge), Arlette DEVAUX (Oroër) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte Eusoye) ; Jean-Jacques DUBOIS (Le Saulchoy) ; Maurice LEBAN (Sérévillers) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ; Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers)
Délégués suppléants (avec voix délibérative) : Marcel DE KEUKELAERE (Fléchy) ; Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte)

Pouvoirs : Marc DESJARDINS (Abbeville Saint Lucien) à Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Marie-Line DUFRESNES à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Nicole CORDIER à Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; Léone COIFFIER à Françoise SENECHAL (Breteuil) ; Annie BRUGAIT à Jacky DANEZ (Breteuil) ; Éric TRIBOUT (Catheux) à Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Bernard DELABROSSE (Crèvecœur le Grand) à Jean-Pierre SENECHAL (Maulers) ; Denise BORDEZ (Crèvecœur le Grand) à Bruno GRUEL (La Chaussée du Bois d'Ecu) ; Bernard GLAIS (Crèvecœur le Grand) à Didier LEBESGUE (Muidorge) ; André COET (Crèvecœur le Grand) à Jean-Jacques DUBOIS (Le Saulchoy) ; Brigitte DEGUEHEGNY (Plainville) à Jacques COTEL (Breteuil) ;

Excusés : Laurent TRIBOUT (Beauvoir) ; Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Joëlle GARULT (Crèvecœur le Grand) ; Jean-Marc EVRARD (Esquennoy) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ; Catherine SABBAGH et Fredy SADAUNE (Froissy) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Maria PULCINI (Oroër) ; Denis PYPE (Ourcel Maison) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUFRESNES



Arrivée de M. CAUWEL à 19 H.



Monsieur le Président rappelle qu'aucune condition de quorum n'est requise, le conseil communautaire étant réuni ce soir pour faire suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 27 juillet 2017, celui-ci peut valablement délibérer.

Point n°1 : Procès-verbaux des séances du 26 avril et du 19 juin 2017

Les PV des séances du 26 avril et du 19 juin 2017 n'appelant aucune remarque particulière, ils sont approuvés à l'unanimité.

Point n° 2 : Retrait de délégation à un Vice-Président

Monsieur le Président a décidé de retirer sa délégation de signature et de fonctions à Monsieur MULLOT, Vice-Président en charge des ordures ménagères, par arrêté en date du 17/07/2017.

Dans ce cadre, le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L2122-8, transposé aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L5211-2, que les collectivités doivent se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions de Vice-Président.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas maintenir Monsieur MULLOT dans ses fonctions de Vice-Président.

Monsieur le Président explique que l'évolution de la compétence « ordures ménagères » nécessite de réaliser une étude (contenants, mode de collecte) en cette fin d'année, afin de lancer une consultation début 2018.

Pour les collectes (ordures ménagères et tri sélectif), il est question de la création d'un grand centre de tri à Villers St Paul. Est évoqué également, l'installation des quais de transfert pour acheminer ces ordures ménagères par ligne de chemin de fer. Sont concernées les communes de St Just et de Bacouël, disposant d'une gare. Face au transport par camion vers les gares, St Just ne semble pas favorable pour accueillir ces quais de transfert. Bacouël reste donc plus accessible et les transports par camions généreront moins de gêne. C'est un changement pour les collectes, ce qui signifie que dans les marchés à venir, il conviendra de tenir compte de ce type de collecte. Autre point important est la collecte du tri sélectif qui pourrait passer en collecte où tout est mélangé (papiers, cartons et plastiques). Si ce principe est adopté, on passerait sur 1 bac de tri et le second pourrait servir aux ordures ménagères et remettrait donc en cause le marché de collecte. Monsieur COTEL précise donc qu'il y a un travail important à effectuer, en interne, avec le SMDO et d'autres communautés de communes.

Monsieur MULLOT étant appelé à quitter son poste au 1^{er} janvier 2018 du fait du départ des 9 communes vers la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Monsieur le Président souhaitait confier ce dossier à une personne qui pourrait assurer la continuité jusqu'à la mise en place des nouvelles conditions de collecte. Il précise qu'il n'y a aucun reproche à faire à Monsieur MULLOT.

Monsieur SENECHAL intervient pour exprimer son mécontentement devant cette situation. Il regrette la décision du Président et souhaite que l'ex communauté de communes de Crèvecœur le Grand qui participe à la gestion de la CCOP, puisse continuer d'être représentée au sein du Bureau.

Enfin Monsieur CORDELLE, maire de Bacouël, concerné en premier lieu par le transfert de collecte par voie ferroviaire demande à être informé sur cette éventualité. Les habitants vont très certainement le questionner à ce sujet, Bacouël étant aussi avant tout une gare de voyageurs certes moins importante que celle de St Just. Il demande à être impliqué dans ce projet. Il aimerait connaître le volume, le nombre de camions etc...

Monsieur Cotel lui répond qu'il sera tenu informé et préviendra le SMDO afin d'associer la commune de Bacouël à ce futur projet.

Monsieur le Président ne souhaite pas revenir sur sa décision et prend acte du souhait des élus de ne pas destituer Monsieur MULLOT, qui restera 1^{er} Vice-Président sans délégation.

Point n°3 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017- FPIC

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la répartition choisie étant celle du droit commun.

Point n° 5 : Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »

Ce point est retiré de l'ordre du jour, faute de la présence d'un grand nombre d'élus. (il faut les 2/3 présents)

Point n° 6 : Vente d'un terrain à Crèvecœur le Grand

Il est proposé de vendre à la commune de Crèvecœur le Grand, le terrain cadastré ZK 140, d'une surface de 3.00m², pour la somme de 126.000 euros TTC. Ce terrain avait été acquis par la Communauté de Communes de Crèvecœur le Grand en fin d'année 2016, afin d'y permettre la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

La commune ayant décidé de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ce projet de MSP échoit à la commune de Crèvecœur le Grand.

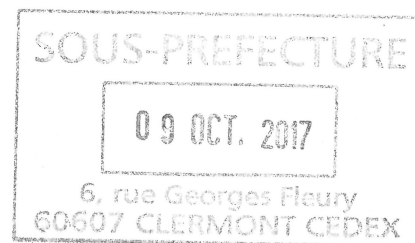
La recette de la vente de 126.000 euros, sera prévue à l'investissement, au chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ».

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** monsieur le Président à saisir le service des Domaines pour faire valider la valeur de la vente et à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :



Point n° 7 : Demande d'estimation au service des Domaines

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les Domaines pour estimer la valeur du bâtiment de l'ancien siège de la Communauté de Communes de Crèvecœur le Grand en vue de sa revente.

Monsieur le Président précise qu'un commerçant de Crèvecœur le Grand est intéressé par l'achat de la bâtisse.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les Domaines.

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 8 : Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental pour les travaux curatifs sur les boiseries et la rénovation des façades de l'Abbaye
--

Les travaux de démolition ont été entrepris depuis plusieurs semaines. Ils ont révélé la présence d'une mэрule dans les éléments en bois de la structure. Il doit être procédé à un traitement curatif de ces derniers.

De plus, la façade nécessitera des réparations en pierre très couteuses.

Le montant de ces travaux sur les bois s'élève à 32.350 € HT soit 38.820 € TTC.

Il est possible d'obtenir de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention de 20% du montant HT, et du Conseil Départemental une **participation complémentaire, le reste devant être financé par notre capacité d'autofinancement.**

Il est demandé une dérogation à la DRAC, les travaux devant être réalisés au plus vite avec des entreprises spécialisées difficiles à mobiliser.

La prestation de services pour curer les boiseries est en cours.

Les travaux de façades seront réalisés avec le gros œuvre.

La demande de subvention portant, pour l'instant, sur un montant de 401.668,35 € HT devra être réalisée début 2018 à la DRAC et au Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire,

- **AUTORISE** le Président à solliciter la DRAC et le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 9 : Convention avec Esquennoy

Ce point est reporté à une séance ultérieure

Point n° 10 : Convention avec le SMOTHD

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de participation financière pour la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit avec le syndicat mixte, telle qu'elle a été transmise en annexe. L'engagement pris à l'annexe 1 de la convention porte sur la réalisation de 1428 prises pour une valeur de 528.360€, dans les communes de Blancfossé, Bucamps, Catheux, Choqueuse les Bénards, Conteville, Corneilles, Croissy sur Celle, Domeliers, Fontaine Bonneleau, Le Crocq, Le Gallet, Ourcel-Maison, Thieux et Viefvillers.

Monsieur GUIBON s'inquiète de ne pas voir arriver le service dans sa commune de Montreuil sur Brèche, sa commune étant sinistrée et ne recevant pas ou peu internet.

Monsieur BOUREUX lui répond que d'autres villages sont également démunis face à la faiblesse des flux internet ou de téléphone mobile.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 11 : Convention ACTES

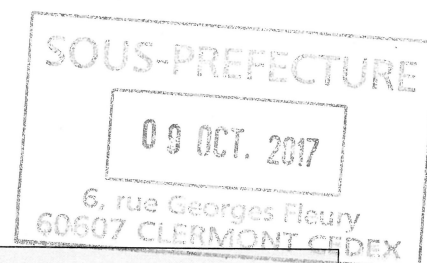
Monsieur le Président propose de signer la convention « ACTES » avec l'Etat afin d'autoriser le transfert des actes et les budgets de la collectivité au service de contrôle de la légalité par voie dématérialisée.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents y afférents

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :



Point n° 12 : Avenant à la convention avec la CAFO

- Considérant l'importance de mener localement une politique de soutien aux activités en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,

- Considérant que le contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAFO est arrivé à échéance le 31/12/2016,
- Considérant que la CAFO propose de renouveler ses engagements en cours avec l'ancienne communauté de communes de Crèvecœur le Grand, par la signature d'un avenant au contrat Enfance Jeunesse, pour lui rattacher les actions de l'ancienne communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye. Cet avenant prendra effet au 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 13 : Convention avec la SAFER

La SAFER occupe un terrain sur la commune d'Hardivillers, cadastré ZL 0010, pour une surface de 5ha32a79ca, au prix de 701,23€ auxquels sont ajoutés 75€ annuels pour le droit de chasse.

Le prix annuel proposé pourrait s'établir à 800€ compris le droit de chasse.

Cette nouvelle convention serait établie pour commencer le 1^{er} février 2017 pour une durée de 6 ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **DONNE** son accord sur le montant du loyer
- **AUTORISE** le Président à signer cette nouvelle convention

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 14 : Avenant à la convention d'hébergement avec le Centre Social Rural de Froissy-Crèvecœur

Le Centre Social Rural de Froissy-Crèvecœur souhaite occuper le local (205,80m²) laissé inoccupé après le départ de l'AMAPA. Il est envisagé d'y réaliser des actions de formation.

Le montant du loyer serait fixé à 500€ par mois et ce nouvel avenant pourrait prendre effet au 25 août 2017.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant à la convention ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 15 : Protocole d'accord avec la Société FAUBOURG PROMOTION

Monsieur le Président apporte quelques renseignements sur ce protocole bien que les élus aient eu les détails de la convention joints en annexe de la note de synthèse et donne la parole à M. CAUWEL.

Monsieur CAUWEL précise qu'il a rencontré les dirigeants de la société avec Monsieur VASSELLE et qu'il s'agit de promoteurs industriels en recherche de terrain devenus rares en région parisienne.

Monsieur COTEL ajoute qu'il s'agit de signer un protocole de pré-commercialisation d'une durée de 12 mois pour une surface de 14,3ha et portant également sur les parcelles AD42, ZA16, AD40, et AD47, ainsi qu'une partie de la ZA23, du Parc de la Belle Assise.

Monsieur MENARD demande ce qu'il advient de « Dépôt Bingo » installé sur le site du Parc de la Belle Assise.

Monsieur CAUWEL répond que le site dispose pour l'instant de 60 mois d'activités, que le Président de la Région, Xavier BERTRAND, est intervenu auprès des nouveaux dirigeants pour que ce site de logistique soit maintenu. Il ajoute que les espoirs sont permis pour que tout se passe bien.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à signer ce protocole de pré-commercialisation

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :



Point n° 16 : Contrat de bail avec option d'achat dans l'ex ZAE de Le Crocq

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Malgré tout, Monsieur COTEL précise qu'il a des contacts avec une entreprise de la région parisienne. Une visite du bâtiment est prévue début septembre.

Monsieur SENECHAL souhaiterait que les élus de Crèvecœur le Grand soient associés aux évaluations des biens devant entrer dans la négociation avec la CAB.

Monsieur CAUWEL en profite pour expliquer que la communauté de communes vient d'être classée en Zone de Revitalisation Rurale, ce qui apporte un certain nombre d'exonérations fiscales aux entrepreneurs qui reprennent des activités. Il précise qu'un prochain courrier sera adressé aux communes pour expliquer ce dispositif.

Point n° 17 : Décisions modificatives sur les budgets

Monsieur le Président propose de procéder aux virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2017 : décision modificative n°2

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
202-opération 123	60 000.00	024	139 635.00
21318- opération 102	- 4 365.00		
21318-opération 105	45 000.00		
21318-opération 106	15 000.00		
2158	15 000.00		
2183-opération 108	6 000.00		
2316 - opération 103	3 000.00		
Total	139 635.00	Total	139 635.00
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
615231-fonction 822	140 135.00	775/042	140 135.00
Total	140 135.00	Total	140 135.00

Monsieur COTEL explique que cette décision est proposée afin de pouvoir prendre en charge les dépenses afférentes aux documents d'urbanisme initiés par les communes, de pouvoir réaliser la pose d'éclairage à led dans les bâtiments sportifs et d'acquérir des matériels informatiques pour les services.

BUDGET ORDURES MENAGERES 2017 : décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
2188	5 000.00	023	5 000.00
Total	5 000.00	Total	5 000.00
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
611	- 5 000.00		
021	5 000.00		
Total	0.00	Total	0.00

Monsieur COTEL propose ce virement de crédit pour permettre le remplacement d'une benne endommagée à la déchetterie d'Ansauvillers

Monsieur MENARD souhaite que le nom des opérations apparaisse dans ces décisions modificatives.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- **ADOPTÉ** les décisions modificatives sur les budgets ci-dessus

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :

Point n° 18 : RH- Création de poste- Educateur Activités Physiques et Sportives – Poste de CAE-CUI pour le service REOM

Le Président propose de créer :

- Pour le service des sports, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, afin de recruter un agent.
- Pour le service REOM, un poste de CAE-CUI à 35h hebdomadaires, suite à la mutation interne de l'agent qui était en place, vers le service comptabilité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à créer ces deux postes

Résultat du vote

- Suffrages exprimés : 43
- Pour : 43
- Contre :
- Abstention :



INFORMATIONS DIVERSES :

Enseignement des langues au primaire :

Monsieur GUIBON s'inquiète de la non reconduction du dispositif ancien qui fonctionnait bien.

Monsieur COTEL précise que les contacts pris avec l'Education Nationale ne lui laissent entrevoir qu'une solution avec une intervenante américaine logée chez l'habitant, retournant dans les écoles qui l'ont accueillie l'an passé. Cela ne semble pas satisfaisant pour les élus qui souhaiteraient plusieurs intervenants et dans toutes les écoles.

Une intervenante va arriver et interviendra sur les mêmes écoles que l'an dernier.

Le regroupement scolaire de Montreuil sur Brèche /Le Quesnel Aubry va embaucher une intervenante et a obtenu l'accord du Préfet.

Monsieur MENARD regrette qu'il n'y ait pas d'intervenant en allemand.

Madame DEVAUX ajoute que l'expérience tentée, dans sa commune, avec une intervenante allemande avait été très bénéfique pour les enfants.

Monsieur SENECHAL explique que la SANEF a contacté les communes traversées par l'autoroute pour passer des conventions de gestion des accotements.

Monsieur le Président répond que la communauté de communes pourrait s'y intéresser dans le cadre du passage en FPU.

Vente de bois :

Monsieur GRUEL fait remarquer au Président que certains agents de l'ancienne communauté communes de Crèvecœur le Grand bénéficiaient d'avantages en coupes de bois, qui leur ont été retirés

Monsieur DUGROSREZ répond que des délais pour récupérer les bois ont été donnés aux agents, mais que faute de les avoir utilisés, la communauté de communes fixera des tarifs à la rentrée pour céder ces coupes aux agents intéressés.

Monsieur SENECHAL demande des détails sur les travaux de voirie réalisés cette année.

Monsieur DUGROSREZ répond qu'aucun travail n'a été réalisé sur les 9 communes qui partent à la CAB, ni sur celles qui restent en raison, notamment, de la fin du marché de RAMERY. Sur les communes de l'ex CCVBN, le marché COLAS est toujours en cours et le linéaire concerné, cette année, sera exposé à la commission « travaux ».

Monsieur SENECHAL rappelle qu'en 2016, toutes les communes de la CCC avaient pu bénéficier de travaux voirie.

Monsieur COTEL donne la parole à Madame Parmentier, Maire de la commune de Croissy sur Celle, qui invite les délégués communautaires à partager le verre de l'amitié.

Monsieur le Président clos la réunion de conseil communautaire à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Dominique DUFRESNES

